

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-249 du 28 Août 1992

portant ratification de la Convention  
A/P5/5/82 de la Communauté Economi-  
que des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
signée à COTONOU, le 29 Mai 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

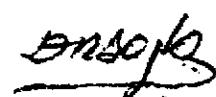
- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 92-018 du 13 Juillet 1992 portant autorisation de ratification de la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTONOU, le 29 Mai 1992 ;
- VU la Décision N° 91-042/NCR/PE du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est ratifiée la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTONOU, le 29 Mai 1992 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Août 1992  
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération,



Paul DOSSOU.-



Théodore BOUO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 RES PR 4 MF 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES  
77 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCV-DECV-DICP-DI 5 EN-DALINSAE 3 UNE-  
FUSJEP-ENA 3 IGAA-SCONE-DIC 2 DOME 1 JOEB 1.-